



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

MEUBLÉS DE TOURISME

BASTIA PASSE À L'ACTION



Photo JE

1,75€



INTERVIEW
CHRISTOPHE DI CARO
LA PHILO AU CŒUR
DE LA CITÉ
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P5 • AGENDA P8
LINGUA P20
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LE NOUVEAU MONDE

SARTL

VEUILLEZ RESPECTER
NOS USAGES ET
VOUS ESSUYER LES PIEDS
SUR LE PAILLASSON



DÉMOCRATIE

KAMPA

ÉCONOMIE
MEUBLÉS TOURISTIQUES,
BASTIA PASSE À L'ACTION

P6



OPINIONS

P4

EN BREF ET EN CHIFFRES

P5

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P8

INTERVIEW **CHRISTOPHE DI CARO, LA PHILO AU CŒUR DE LA CITÉ**

P9

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

P20

CARNETS DE BORD

P26

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Sonniu è sunniacciu

Cosa c'hè di più magnificu cà un zitellu cù l'ochji carchi à stelli, chì campa à ballò, à fiancu à a so famiglia? Ci voli à creda chì stu sonniu ùn hè micca piaciutu à tutti, è quissi qui, soca, avarani piantantu di sunnià dipoi un pezzu. Senza vultà nant'à l'incidenti gravi chì sò accaduti a vigilia di u scontru di Liga 1 trà l'AC Aiacciu è Marseglia in u centru cità, u ghjornu stessu vicinu à Timizzolu o dopu à a partita à a surtita d'Aiacciu – cù frà altru un ghjurnalistu di France 3 Corse Via Stella chì hè statu minatu da sustenidori di l'OM – hè a storia di Kenzo, 8 anni, chì hà cummosu a Corsica, a Francia è ancu aldilà, postu chì u sughjettu hè statu ancu trattatu in u ghjurnali inglesi The Daily Mail. Issu mascettu, chì stà in u cirundu di Marseglia, toccu da un cancaru, era statu invitatu incù a so famiglia da a presidenti d'Air Corsica è da quilla di u Rotary Parata pà veda u scontru in Timizzolu inde a loghja di a cumpagnia aerea. Certi parsoni, chì si sò sintuti pruvucati da u fattu chì u babbu di u zitellu purtessi cù fiertà i colori di u so club favuritu è ch'ellu a mustressi da u balconu, sò cullati à chjappallu. L'omu s'hè pigliatu dui pugni in fiaccia, mentri chì in u movimentu, u zitellu hà pichjatu contr'à a ringhera, nanzì chì i malfattori pigliessini a maglia di u babbu, prima d'andà à brusgialla. Ma sarà pussibili? A viulenza, in Corsica è in altrò, ùn faci cà crescia inde un mondu di u ballò di più in più impussibili à supportà. Ci voli à spirà chì sanzioni pà l'asempiu sarani dicisi contr'à tutti i gattivi sughjetti chì sumineghjani tanti disgrazii à mezu à sta sucità assai malata. Ci vularia à falli pagà caru è à difendali d'entra in qualsiasi stadiu pà sempri. Infini, tutti st'aghjenti qui, s'è no riflittimu appena, si n'impippani di u ballò. Chì vargogna! Induva sò i nostri valori? Attaccassi à un babbu davanti à u so figliolu ind'è noi, ùn ci avariamu mai pinsatu nanzì à sabbatu scorsu. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse. corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

C'est quoi, être corse? La question a récemment été débattue au sein de l'Assemblea di a ghjuventu. Aucune réponse en mesure de mettre tout le monde d'accord n'a été trouvée pour l'heure. Tout comme il n'existe pas de réponse tranchée à la question de l'existence d'un peuple corse. Ce peuple pour ainsi dire quantique que Schrödinger aurait fort bien pu imaginer de mettre en boîte pour illustrer son paradoxe. En principe, et il se trouvera régulièrement dix, cent, mille internautes de toutes provenances pour se montrer formels là-dessus, il n'existe pas: le Corse est un Français comme les autres, et basta! Pourtant, que survienne un événement crapoteux dans l'île et ô miracle, voilà que le peuple corse est bien réel et bien vivant! Pour être aussitôt réduit à un conglomérat d'animaux, de brutes, de tueurs, de flemmards, de fraudeurs ou de bergers zoophiles, lorsque ce n'est pas tout ça à la fois. Cela dit, une autre question devrait fournir matière à réflexions et disputes, byzantines ou pas, jusqu'à devenir lancinante: y'aurait-il moyen d'être corses sans être systématiquement tenus d'en avoir honte lorsqu'un corse se laisse aller à des comportements honteux? Doit-on vraiment se frapper la poitrine et se verser des cendres sur la tête en affirmant «*j'ai mal à ma Corse!*» pour se désolidariser des actes odieux et stupides d'un individu ou d'une poignée d'individus? En principe, il n'y a pas plus de honte que de fierté à avoir d'être qui on est, il n'y a pas de remords à éprouver pour des actes qu'on n'a pas commis et on ne saurait endosser les torts d'un autre au prétexte qu'on partage avec lui un code postal ou même un vague ancêtre. Pourtant, la contrition par procuration est de plus en plus de mise, comme le montrent, une fois de plus, les épisodes lamentables survenus à Ajaccio en marge et pendant la rencontre ACA-OM. Au train où vont les choses, il faudra bientôt battre notre couppe collectivement pour un mois de juin pourri ou une hépatite due à un figatellu mal cuit. Il faudra aussi, sans doute, sur le modèle du «*weltschmerz*» allemand, forger un mot corse pour synthétiser le fameux «*mal à ma Corse*». Ça permettra au moins d'économiser quelques caractères sur Twitter. ■ **EM**

- 
Dec2 @Dec22222 · 3 juin
 c'est des animaux les corses
- 
DÉFINITIVEMENT DÉTRUIT 😞 @yoann_69OL · 3 juin
 Les corses... tous les mêmes
- 
Le Proprianais @LeProprianais · 4 juin
 Je suis Corse et supporter de l'OM, mais aujourd'hui j'ai honte d'être Corse. Hier soir lors du match #ACAOM des abrutis ont agressé le jeune Kenzo et ses parents. C'est une honte, ces gens sont des animaux et non des êtres humains ! Pour les vrais Corses les enfants sont sacrés!
- 
Fabiana Giovannini @FabGiovannini
 Comme j'ai mal à ma Corse !
 Vous êtes les tombeurs de toutes nos valeurs. C'est insupportable ! Vrais supporters, et au-delà peuple corse tout entier, révoltez-vous !!!
 Témoignez des valeurs de solidarité, de générosité, d'entraide, d'humanisme que la Corse a toujours véhiculées !
- 
Livia di a Sarra @LiviadiaSarra · 5 juin
 "J'ai mal à ma Corse"
 Comme je déteste cette expression !
 Et au [bip] ? Vous n'avez pas mal ? À force de prendre des calci ? D'où qu'ils viennent ...
- 
Pedru-Felice Cuneo-Orlanducci @PedruFelice_CO · 5 juin
 Cela a quelque chose de gonflant, en effet.
 Mais, ce n'est quand même pas aussi insupportable que "j'ai honte d'être corse" ou, à l'autre extrémité du spectre : "je suis fier d'être corse".
- 
Roselyne Beretti @RoselyneBeretti1 · 5 juin
 J'ai mal à ma Corse. Avant, le mois de juin, c'était plage / monoi, pailote et aujourd'hui ? Pluie et orages !
 Mais quelle image donnons-nous ? Au nom du peuple corse, je demande pardon aux randonneurs et cyclotouristes trempés !
- 
D. Vesperini @beatafuntanella · 5 juin
 Nous nous excusons platement du climat de cette année
 Je vais me flageller!

HUMEUR

La honte

Cela devait être une grande fête du football. Un match sans aucun enjeu sportif entre l'AC Ajaccio et l'Olympique de Marseille. Mais depuis quelques semaines les tensions couvaient entre les supporters des deux clubs sur les réseaux sociaux, laissant présager le pire pour le moment où ils se rencontreraient de visu le 3 mai. Au point que le maire d'Ajaccio, Stéphane Sbraggia, n'avait cessé d'alerter la préfecture qui, elle-même consciente du danger qui planait, avait étudié la question de son côté. Pour autant, pas question pour les services de l'État de prononcer une interdiction de déplacement des supporters marseillais. Une carence que la municipalité a bien tenté de combler comme elle pouvait, en prenant deux arrêtés interdisant à toute personne se prévalant ostensiblement de la qualité de supporter de l'OM d'accéder au centre-ville ainsi que la consommation d'alcool sur la voie publique dans la même zone. Des précautions qui n'auront pas été suffisantes. Dès la veille de la rencontre, des affrontements ont opposé les supporters des deux clubs dans les rues du centre-ville, occasionnant de sérieux dégâts dans plusieurs établissements. Une première manche qui conduira le maire à demander l'annulation du match, ou tout du moins l'interdiction de débarquement du gros des supporters marseillais le lendemain matin. Rien n'y fait, la préfecture campe sur ses positions. Tout juste prend-elle un arrêté durant la nuit interdisant aux supporters marseillais de se rendre en ville et prévoit à cet effet une fan zone de dernière minute au Ricanto où ils seront parqués une journée durant. À l'heure de rejoindre le stade, malgré l'importante escorte policière autour d'eux, des heurts éclateront avec les Acéistes. Quelques minutes plus tard, au sein des loges du stade, plusieurs supporters ajacciens s'attaqueront à la famille d'un enfant atteint d'un cancer. Puis à l'issue du match, délestés de leur escorte policière, ce sont cette fois des Marseillais qui s'attaqueront aux clients d'une station-service à l'entrée d'Ajaccio où ils blesseront un journaliste de France 3 Corse. Quid de l'amour du football dans tout cela ? Ou encore de la préparation des services de l'État ? La honte n'aura cessé d'envelopper Ajaccio durant tout ce week-end. ■ **Manon PERELLI**

ÉPARGNE

Le bas de laine fait de la résistance en Paca et Corse



Photo Steve Buissirine • Pixabay

Dans un contexte économique toujours incertain, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et Corse, l'épargne reste «un îlot de stabilité qui résiste à l'inflation». C'est en tout cas ce qu'indiquent les résultats de la 5e édition du Baromètre de l'épargne en France et en régions, réalisé par Ifop pour Altaprofit. Au plan national, 84 % des Français possèdent au moins un produit d'épargne et à 94 % ils les abondent régulièrement. Toutefois, de moins en moins d'épargnants français placent de l'argent à un rythme mensuel. S'ils sont 39 % à le faire en 2023, ce niveau est le plus bas depuis trois ans [42 % en 2022, 45 % en 2021]. L'effort d'épargne national semble s'être reporté sur un rythme plus espacé, à savoir une fois tous les deux ou trois mois, en hausse de +3 points [21 % cette année contre 18 % l'année dernière]. Il en va différemment en Paca et en Corse où 80 % des habitants possèdent au moins un produit d'épargne, 95 % d'entre eux [+ 5 points vs 2022] ayant déclaré y avoir placé de l'argent et la conjoncture économique ne semblant pas peser sur leur fréquence de placement. En effet, dans ces deux régions, ils sont 41 % à le faire mensuellement en 2023, en hausse de 9 points cette année [32 % en 2022]. L'effort d'épargne tous les 6 mois a progressé parallèlement de 3 points, ainsi 67 % le font cette année contre 65 % en 2022 et ils ont été 63 % à déclarer ne pas ou peu envisager de puiser dans leur épargne tandis que 76 % ne changeront rien à leurs placements sans risque si l'inflation reste à son niveau élevé ou bien progresse.

Au plan national, 63 % des épargnants ont déclaré ne pas ou peu envisager de puiser dans leur épargne tandis que 76 % ne changeront rien à leurs placements sans risque si l'inflation reste à son niveau élevé ou bien progresse. En Paca et en Corse, la proportion de ceux qui n'envisagent pas ou peu de puiser dans leur épargne est plus élevée, elle s'élève en effet à 67 % des épargnants tandis que 78 % ne modifieront rien à leur placement, quitte à ce que le rendement de leur épargne baisse. De plus, si 68 % des Français, détenant au moins un produit d'épargne, font montre d'une aversion au risque, ils sont 70 % en Paca et Corse, et plébiscitent toujours largement les produits d'épargne sans risque à faible rendement, bien que cette tendance soit en baisse [- 3 points vs 2022].

Au plan national, 73 % des épargnants épargnent pour faire face à un imprévu et 44 % pour des projets et le bond post-Covid-19 au profit de l'anticipation de situations exceptionnelles a été plus important: + 15 % pour un motif d'imprévu cité par 23 % des épargnants en 2020, 38 % en 2021, 34 % en 2022, 37 % cette année. Alors qu'en Paca et Corse, 76 % des personnes possédant un produit d'épargne [+ 7 points par rapport à 2022] déclarent épargner principalement pour pouvoir faire face à un imprévu, l'épargne pour les projets n'étant citée que par 39 % et dans les motifs d'imprévu, l'anticipation de situations exceptionnelles, qui avait fait un bond de + 6 points post-COVID-19 pour être citée par 36 % des épargnants en 2021, revient à un niveau élevé de 37 % en 2023 [après une légère accalmie en 2022, 31 %]. Face à la baisse de leur pouvoir d'achat en raison du cycle inflationniste, 41 % des épargnants de Paca et Corse ont du mal à appréhender ses conséquences sur la valeur de leur épargne: 15 % pensent que l'impact est positif et que leur épargne prend de la valeur; 15 % estiment qu'il n'y a aucun impact sur leur épargne; 11 % ne savent pas. Les épargnants au niveau national sont plus nombreux à méconnaître les répercussions de l'inflation sur leur épargne [45 %, + 4 points par rapport aux épargnants en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse] ainsi que dans le détail à estimer qu'il n'y a aucun impact sur la valeur de leur épargne [18 %, + 3 points vs Paca et Corse]. ■ AN

Les chiffres de la semaine

61%

des Françaises estiment être sous-payées contre 49 % des hommes, selon les résultats de l'étude *People at Work 2023* d'ADP menée auprès de plus de 32 000 actifs dans 17 pays, dont près de 2 000 en France. En France, 54 % des salariés [et 65 % de ceux qui travaillent dans l'éducation et la santé] estiment percevoir un salaire insuffisant, seuls 26 % considérant être correctement payés. Un sentiment que partagent 54 % des Britanniques, 53 % des Allemands et des Polonais.

Les chiffres de la semaine

258 579

passagers ont transité par les ports de Corse en avril 2023, selon les chiffres de la CCI, soit 11,36 % de plus qu'en avril 2022. Parmi eux 25 549 croisiéristes contre 20 441 en avril 2022, soit une hausse de 24,99 %. En cumul, depuis le 1^{er} janvier 2023, 492 213 passagers ont été dénombrés, contre 454 846 à la même période l'an passé, la hausse la plus importante concerne le trafic régulier international [+ 38,89%], le trafic régulier national ayant progressé plus modestement [+1,35%].

Les chiffres de la semaine

27%

des Français ont acheté leurs produits non-alimentaires uniquement en magasin lors des 12 derniers mois, selon une étude menée par ShipStation et Paklink auprès de consommateurs et e-commerçants de France, du Royaume-Uni, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne. La France se situe loin devant les autres pays pour les achats exclusivement en physique: 23,9 % en Allemagne, 23 % en Espagne, 15,3 % au Royaume-Uni.

MEUBLÉS TOURISTIQUES

BASTIA PASSE À L'ACTION



Photo JE

Le 1^{er} juin 2023, le conseil municipal de Bastia a adopté un rapport et un règlement visant à réguler le secteur des meublés de tourisme. Objectif: tenter de réguler le phénomène avant qu'il ne devienne incontrôlable pour la ville, sans pour autant nier le complément de revenu pour certains habitants.

Raréfaction des logements, augmentation du prix des loyers, envolée des prix de l'immobilier, quartiers déserts et sans âme en dehors de la saison estivale, nuisances dues au va et vient des touristes, concurrence impitoyable pour les entreprises touristiques traditionnelles. Voilà certains des maux qui sont imputés aux locations de meublés touristiques sur les plateformes en ligne telles que Airbnb ou Abritel. Un peu partout dans le monde, Espagne, Paris, Italie, des voix s'élèvent pour dénoncer les dérives et les conséquences de ce système.

La Corse ne fait pas exception à ce vent de contestation. Depuis plusieurs mois, de nombreuses communes insulaires font connaître leur intention de réguler et règlementer ce phénomène qui constitue aujourd'hui un véritable secteur à part entière du tourisme et de l'économie. Selon les différentes sources et études, il y aurait 500 000 logements proposés à la location en France. Sur le territoire du Grand Bastia, les services communaux en dénombrent officiellement 973 déclarés, dont 586 pour la seule ville de Bastia. Les cinq communes de la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) sont également dans une phase d'accélération de la mise à disposition de meublés touristiques: 270 en offres supplémentaires en trois ans ont été officiellement recensées. Pour autant, ces chiffres « officiels » sont loin de la réalité. En effet, note le rapport soumis au vote du conseil municipal, une étude menée par l'Agence du Tourisme de la Corse a mis en évidence le « fossé existant entre la réalité des locations et les données dont les collectivités disposent » puisque « les loueurs, par méconnaissance ou sciemment, s'abstiennent dans la grande majorité des cas de transmettre la déclaration prévue à l'article L. 324-1-1 du Code du tourisme, ce malgré les actions de communication mises en œuvre par la Cab ». En conseil municipal, on évoquait donc

plutôt 1400 logements sur la ville, dont 400 uniquement dans le centre ancien de Bastia. C'est justement dans ces quartiers de la Citadelle et du Vieux Port que le règlement voté par la ville trouve sa place. « Un secteur tendu » souligne Pierre Savelli, le maire de la ville, en précisant que « le but n'est pas d'interdire, mais de réguler ».

Parmi les nouvelles mesures adoptées, celle faisant désormais obligation à chaque personne désirant louer son appartement de procéder à son enregistrement afin de se voir attribuer un numéro, et ce dans toute la ville. Cette procédure interviendra par le biais d'un téléservice acquis et géré par la Cab. Grâce à celle-ci, une observation fine du marché des meublés de tourisme sur la commune pourra être réalisée en partenariat avec la CAB. Les données ainsi recueillies permettront du reste d'analyser l'impact des meublés de tourisme sur le parc locatif résidentiel. À la suite de cette période d'observation, il sera proposé au Conseil municipal de définir un quota d'autorisations délivrées sur le secteur OPAH, proportionné à l'impact des meublés de tourisme sur le parc locatif de ce secteur, et d'approuver son entrée en vigueur au 1^{er} mars 2024.

Les propriétaires se verront aussi dans l'obligation de procéder à un changement d'usage de leurs habitations, à partir du 121^e jour de location pour une résidence principale et dès la première journée pour une résidence secondaire. L'objectif étant de pouvoir récupérer les taxes de séjour.

Mais le gros morceau de ce règlement porte sur des mesures plus restrictives qui ciblent le secteur du centre ancien, dont le périmètre correspond également à celui des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Pour la Ville de Bastia, ce secteur qui a subi une véritable transformation ces dernières années possède un pouvoir d'attraction qui n'est pas nié par la municipalité. Forcément, les locations

Reçus le 1^{er} juin 2023 par Stéphane Sbraggia, maire de la ville, et Christelle Combette, vice-présidente chargée du tourisme à la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa), les représentants de la profession hôtelière* ont dressé un constat « effarant ». Selon une étude de l'Association des hôteliers du golfe ajaccien, les meublés de tourisme « en augmentation de 41 % depuis 2018 » et de « 12 % rien qu'en mai 2023 » par rapport à 2022, seraient aujourd'hui 4400 « a minima » sur le territoire de la Capa, dont 3600 à Ajaccio, et à 90 % sans existence légale. Désormais, plus du tiers des T1 et T2 autrefois disponibles pour les résidents seraient des meublés de tourisme et à Ajaccio, les conversions de logements en locations saisonnières (y compris dans le parc social) représenteraient 44 % des constructions de logements enregistrées en 5 ans. Une « puissante dynamique d'éviction des résidents » singulièrement en centre-ville où elle conduit à sa « désertification » et à la « mutation du tissu commercial ». Les 35 entreprises touristiques de la zone concernée « et leurs 1000 emplois directs » subissent aujourd'hui une baisse de l'ordre de 20 %, due à « une offre déloyale 3 à 4 fois supérieure à celle des établissements professionnels », qui draine une clientèle « moins dépensière que la moyenne, générant des retombées de plus en plus basses, insuffisantes au regard des nuisances qu'elle engendre : troubles de voisinage, congestion des axes de circulation, saturation du stationnement, sur-collecte de déchets (rarement triés...), surconsommation des ressources en eau et électricité, surfréquentation des espaces publics et naturels... » Les élus interpellés ont compris, reconnu le bien-fondé des propositions des hôteliers**. Mais ont affirmé être dans « l'impossibilité » de réglementer les meublés touristiques et stopper les dérives en cours, invoquant une éventuelle perte de recettes fiscales de quelques millions d'euros. Les meublés sont actuellement taxés sous le régime des résidences secondaires (taxe d'habitation perçue par la commune), alors même, relèvent les hôteliers, que, s'agissant de locaux commerciaux, ils sont légalement assujettis à la contribution foncière des entreprises (perçue par la Capa) et non à la taxe d'habitation. Une justification jugée peu satisfaisante par les hôteliers qui refusent d'être « les victimes sacrificielles des difficultés conjoncturelles de la ville » qui selon eux dispose des outils de gestion et de fiscalité adéquats pour y remédier. Aussi ont-ils annoncé que « par obligation » face à « la mort programmée » de leurs entreprises, ils initieront et soutiendront « les actions juridiques, institutionnelles et citoyennes » à leur disposition. ■ **NU**

*le bureau des Hôteliers du Golfe d'Ajaccio, des adhérents et élus de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), du Groupement des hôtelleries & restaurations de France (GHR) et du Cercle des grandes maisons corses, ainsi que les 2 premiers groupes hôteliers insulaires étaient représentés.

**sanctuariser la location occasionnelle des particuliers, permettre les locations dans des proportions soutenables, strictement contraindre celles à caractère spéculatif et impactant l'accès au logement.

de meublés touristiques y pullulent et, sur les portes ou dans les entrées des immeubles, des boîtes à clefs font de plus en plus leur apparition. Pour la mairie, l'objectif est de capitaliser sur cet attrait également touristique mais sans pour autant priver la population résidente de logements. C'est pourquoi le règlement sur ce secteur impose un système de compensation. Autrement dit, pour un multi-proprétaire, l'obligation de transformer un logement en résidence à l'année dès la seconde résidence louée. L'objectif ainsi affiché au travers de cette mesure est de garantir des biens à la location à l'année. Le nouveau règlement doit entrer en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2023 pour ce qui concerne les autorisations temporaires non soumises à compensation et données à titre personnel et à dater du 1^{er} mars 2024 pour les autorisations soumises à compensation et données à titre réel.

Le choix de ce secteur en particulier résulte du fait que c'est celui dans lequel le nombre de locations est le plus important, mais aussi parce qu'il s'agit d'un périmètre qui dispose aussi d'un cadre réglementaire autour de la politique de rénovation et réhabilitation urbaine, notamment le financement impossible de certaines opérations si les immeubles comportent plus de 75 % de résidences secondaires. Une sorte de parapluie juridique si l'on peut dire, en cas d'attaque du règlement devant la justice administrative comme cela a été le cas dans d'autres villes françaises.

Ce projet de règlement présenté par la majorité bastiaise a trouvé un accueil favorable auprès d'une partie de l'opposition. Ainsi Jean Zuccarelli, qui a voté en sa faveur, a expliqué devant le conseil municipal « partager le constat » et comprendre le « besoin de trouver un équilibre entre la saison touristique, l'économie et le logement toute l'année ». Non sans évoquer aussi certains cas précis, et peut-être anecdotiques, comme celui d'une résidence secondaire utilisée mais louée

quelquefois pour payer les charges de copropriété ou encore celui d'une location d'octobre à mai ou juin pour répondre à de véritables « besoins scolaires ». Car avec les locations sur les plateformes, on touche aussi une autre réalité et il faut pouvoir ajuster le curseur entre spéculation immobilière pure et simple et location épisodique de la part de certains particuliers désireux d'arrondir quelques fins de mois. Pour autant, tout le monde s'est accordé à dire que l'accès au logement est une priorité pour les Corses et « particulièrement pour la jeunesse », a tenu à rappeler Jean-Martin Mondoloni, qui siège lui aussi dans l'opposition. L'élu, qui a voté pour ce règlement, a estimé « que cette solution ne va pas régler le problème, mais va dans le bon sens ». En revanche, le groupe Un Futur pour Bastia a voté contre : pointant du doigt plusieurs lacunes dans cette réglementation, comme une mise en application tardive, dès l'automne et l'an prochain et non pas cette saison, Julien Morganti s'est également interrogé sur le secteur retenu, trop restreint selon lui car les locations de meublés touristiques touchent toute la ville. Il s'est également montré sceptique sur la question des quotas et leurs modalités d'application, si ces derniers venaient à être mis en place. En ne se privant pas, au passage de tacler la gestion municipale : « des quartier piétons, sans parking, c'est faire des quartiers pour Airbnb » a-t-il lancé.

Cependant, et c'est peut-être à souligner, le débat entre majorité et opposition autour de la question des locations de meublés touristique s'est déroulé de manière posée. Ce qui démontre sans doute la prise en compte d'une situation complexe, qui voit cohabiter différents enjeux -économie locale, activités touristiques, accès au logement, préservation du cadre de vie. Une équation que les politiques et autorités publiques vont devoir résoudre en trouvant le juste équilibre. ■ **JE**

CINÉMA

Le Retour

En compétition dans la sélection officielle du Festival de Cannes 2023, *Le Retour* est le douzième long-métrage pour le cinéma réalisé par Catherine Corsini, sur un scénario qu'elle a co-écrit avec Naïla Guiguet. Khédidja travaille pour une famille parisienne aisée qui lui propose de s'occuper des enfants le temps d'un été en Corse. L'opportunité pour elle de retourner avec ses filles, Jessica et Farah, sur cette île qu'elles ont quittée il y a 15 ans dans des circonstances tragiques. Alors que Khédidja se débat avec ses souvenirs, les deux adolescentes accueillent les tentations estivales : rencontres inattendues, 400 coups, premières expériences amoureuses... Ce sera pour elles l'occasion de découvrir une partie cachée de leur histoire. Avant sa sortie officielle en salles, le 12 juillet 2023, le film est présenté à Bastia en avant-première dans le cadre d'Arte Mare toute l'année, une programmation cinématographique proposée par Arte Mare en partenariat avec le cinéma Le Régent. La projection sera suivie d'un échange avec Catherine Corsini.

Le 9 juin 2023, 21 heures Cinéma Le Régent, Bastia. [04 95 58 85 50](tel:0495588550) & cinema-leregent.fr



EXPOSITION

180 km après la mer

Après des études aux Beaux Arts de Cergy puis à l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris, Lola Reboud a complété sa formation à New York, au sein de l'agence Magnum Photo. Le fil conducteur de sa démarche artistique est la rencontre entre l'individu, le lieu où il vit et sa relation aux climats. En mêlant l'errance photographique à un souci de précision documentaire, elle raconte des histoires où la géographie est aussi importante que les sujets et dont le fil conducteur serait cette relation que nous entretenons aux climats. Elle a du reste mis en place des collaborations avec des géographes, volcanologues et océanographes et en fonction des projets, ce dialogue avec d'autres disciplines est mis en œuvre sur différents supports tels que textiles ou papiers peints. Lauréate de la bourse pour la photographie documentaire du Centre national des arts plastiques (Cnap), elle a participé en 2014 à une expédition scientifique et artistique en Méditerranée à bord du voilier Tara, qui avait pour but de quantifier et de qualifier la pollution par les micro-plastiques dans le Mare nostrum. Fin 2016, elle répond à un appel à projets lancé par le Cnap et l'association CÉTÀVOIR sur le thème de « La jeunesse en France » qui vise à se faire l'écho de la diversité des territoires. Son projet, qui porte sur la jeunesse en Corse, est l'un des 15 retenus parmi les 455 candidatures. Elle s'y intéresse à la relation des jeunes à ce territoire, cerné par la mer et les montagnes, au fait qu'adolescents, étudiants et jeunes travailleurs sont nombreux à quitter la ville (et donc, le plus souvent, le littoral) pour rentrer « au village » à la fin de la semaine, pendant les parties de chasse, les moments d'amitiés ou sur leurs lieux de rendez-vous amoureux, ils sont alors dans leur paysage naturel. En 2017, Lola Reboud a ainsi suivi durant quelques mois Antonia, Ceccè et Lucie. Entrée libre.

Du 15 juin au 13 juillet 2023. Galerie Una Volta, Bastia. [04 95 32 12 81](tel:0495321281) & una-volta.com



MUSIQUE

In Portivechju

Un avant-goût de Fête de la musique pour ce nouveau festival qui, à quelques jours des festivités de la San Ghjuvà, a pour objectif de mettre en valeur la production musicale porto-vecchiaise dans toute sa diversité. Ouverture le 15, à 19h30, place Henri Giraud, avec le groupe l'Alba In Scena qui, depuis sa création en 2010, n'a cessé de faire évoluer son répertoire pop-rock version nustrale, mêlant acoustique et électrique tout en puisant dans la tradition musicale corse. À 21 heures, le groupe laisse place à Jean-Pierre Marcellesi qui chante la Corse et le monde avec un répertoire qui entremêle avec bonheur fado, bossa, samba, mambo, rythmiques africaines et chants traditionnels corses. Le 16, toujours place Henri Giraud, à 19h30, coup de projecteur sur la création musicale au féminin avec : l'auteure-compositrice-interprète Mila Auguste dont la pop s'inspire de son enfance en Afrique ou de ses voyages, notamment au Japon ; Delia Culioli, auteure-compositrice-interprète passionnée de chanson française qui a participé à l'album *Corsu Mezu Mezu 2* en duo avec Garou ; le groupe Suarina composé de quatre jeunes filles qui mêlent la technique traditionnelle du chant polyphonique corse à des influences musicale et harmonique très contemporaines. Puis à 21 heures, concert du chanteur, également auteur, compositeur et instrumentiste Jean-Charles Papi ; entouré de musiciens, il interprète ses titres les plus connus ainsi que des nouveautés issues de son dernier album, *Finici*. Clôture du festival à 22h30, place de la République avec le DJ et compositeur Joseph Mattera alias Oramai.

Les 15 et 16 juin 2023, Porto-Vecchio. [04 95 70 09 58](tel:0495700958) & www.portivechju.corsica/evenement/





CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mai 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Miss T

Sigle : Miss T

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : Location immobilière

Siège social : Résidence les Jardins en Ville, Route du Fort Toga, 20200 Ville Di Pietrabugno

Capital : 300 Euros divisé en 300 parts de 1 Euro chacune

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession de parts : Clauses d'agrément
Restrictions à la libre cessibilité des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelque soit la qualité du cessionnaire, après agrément,

Gérance : Monsieur Fabrice ORLANDI, né le 4 août 1968 à EPINAL, demeurant Les Jardins en Ville, Route du Fort Toga, 20200 Ville Di Pietrabugno ;

Madame Marina ORLANDI, née le 13 juillet 1966 à BASTIA, demeurant Les Jardins en Ville, Route du Fort Toga, 20200 Ville Di Pietrabugno
Ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée illimitée.

Associés : Monsieur Fabrice ORLANDI, né le 4 août 1968 à EPINAL, demeurant Les Jardins en Ville, Route du Fort Toga, 20200 Ville Di Pietrabugno.

Madame Marina ORLANDI, née le 13 juillet 1966 à BASTIA, demeurant Les Jardins en Ville, Route du Fort Toga, 20200 Ville Di Pietrabugno.

Monsieur Ange Baptiste ORLANDI, né le 23 mai 2003 à BASTIA, demeurant Les Jardins en Ville, Route du Fort Toga, 20200 Ville Di Pietrabugno.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er juin 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION :

LA RUMEUR DE ST FLO

CAPITAL : 5000 euros

SIEGE : Zac Campo Vallone - Lot N°1 - 20620 Biguglia.

OBJET : Prêt-à-porter femme, homme, enfant, accessoires au prêt-à-porter, sacs, petite maroquinerie, bagages, gants, lunettes, chapeaux, bijoux, lingerie, maillots, chaussures et autres accessoires, articles de décoration et de souvenirs

DUREE : 99 ans

Président : Monsieur Pascal MICHELI né le 5 juillet 1979 à Bastia et demeurant au 223, rue du Maréchal JUIN à Bastia (20600)

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 03

PASTA GAVINA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Espace Commercial Covasina
Travu, 20240 Ventiseri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Travu du 19 mai 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PASTA GAVINA

Siège : Espace Commercial Covasina, Travu, 20240 Ventiseri

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet :

- l'activité de traiteur notamment la préparation, la vente et la livraison de plats préparés ;

- la vente de tous produits et spécialités culinaires (épicerie fine) ;

- l'organisation de banquets auprès de particuliers ou de professionnels.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur USAI Clément, demeurant 101, Lot Moracchini, 20240 Ventiseri

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP du 30/05/2023, il a été constituée une EURL dénommée :

ALBA

Siège social : 3, Montée Saint-Jean, 20090 Ajaccio.

Capital : 1000 Euros

Objet :

La société a pour objet :

- L'exploitation d'un salon de coiffure pour femme, homme et enfant, la vente de tous produits, services, matériels, mobiliers et accessoires se rapportant à l'activité des salons de coiffure.

- L'expertise, la formation et le conseil sur les produits professionnels de coloration, à mettre en œuvre soi-même à la maison et tous les services qui y sont associés.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Gérant : Le premier gérant de la société est Madame Mélissa LAFITE, née le 01 novembre 1990 à AJACCIO, demeurant 3, Montée Saint-Jean, 20090 Ajaccio, de nationalité française, célibataire.

Ses fonctions ont une durée illimitée, elles prendront fin lors de l'élection de son successeur.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

BRUNI

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit i Palazzi
20215 Venzolasca

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Venzolasca du 01/06/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : BRUNI

Siège social : Lieu-dit i Palazzi, 20215 Venzolasca

Objet social : Acquisition, administration, vente, gestion et exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Bruno, Robert, Olivier RIOU demeurant 2341 Honeybee Meadow Way, 89134-1826 Las Vegas, NEVADA, ETATS-UNIS et M. Nicolas Jérôme, Jean-Yves RIOU-CATONI demeurant Quartier Piscicavacchia, Precojo, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 06

SBC

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé, la date de signature le 31/05/2023.

La dénomination sociale de la SASU :

Société Bastiaise de Construction

La forme juridique : SASU

L'adresse du siège social : Résidence Campo Méta, 20600 Furiani

L'objet social : Réalisation de travaux de construction, de rénovation et d'aménagement de tous types de bâtiments

Le montant du capital social : 100 euros

Durée : 99 ans

Le Président est une personne physique : Mr El hassouni Aziz, demeurant chemin de Carraghja, 20600 Furiani

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à GIUNGHETO (20100) en date du 9 Mai 2023, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination : TERRA DI GIUNGHETO

Siège : Lieu-dit Acciola - Mugiolere - 20100 Giuncheto

Objet : Activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 8.000 euros, composé de quatre-vingt parts de cent euros chacune.

Apports en numéraire : 8.000 euros

Gérance : Monsieur LONGHINI Adrien, demeurant à GIUNGHETO (Corse-du-Sud), Lieu-dit Acciola, nommé pour une durée illimitée.

Agrément : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés et soumises à l'agrément unanime des associés dans les autres cas.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 08

I 4 CENTU

Société Civile de Moyens

Capital actuel de 1200 Euros

Siège social : Les quatre chemins
Immeuble le St-Antoine
Bât B, Entrée D, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Mai 2023, il a été constituée la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : I 4 CENTU

Capital Social : 1200 euros

Siège Social : Les quatre chemins, Immeuble le St-Antoine, Bât B, Entrée D, 20137 Porto-Vecchio

Début d'activité : 17 Mai 2023

Forme : SCM

Durée : 99 ans

Objet : La société a pour objet exclusif de faciliter l'exercice de la profession de ses membres par la mise en commun de tout moyens matériels nécessaires, sans pouvoir assumer elle-même aucune des missions de ses membres entrant dans le cadre de la profession d'infirmière telle que définie par la législation en vigueur et par le Code de Déontologie des infirmiers, en assurant, notamment, le libre choix du patient entre les praticiens membres de la société ainsi que l'indépendance technique et morale de chaque infirmier qui exerce sous son entière responsabilité personnelle.

Gérant : Madame GIRASCHI Emmanuelle, Marie, Dominique, infirmière demeurant Casetta Bianca, 20137 Porto-Vecchio. Née à Porto-Vecchio, le 1er Juillet 1975, de nationalité Française

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

COSY WOOD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Crucoli

20133 Ucciani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCO PINO (2A) du 05/06/2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : COSY WOOD

Siège : Lieu-dit Crucoli - 20133 Ucciani

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Achat, vente de maisons en bois, habitations légères, maisons-bateaux, logements insolites

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Julien VALGALIER-CASABIANCA, demeurant Lieu-dit Butrone - 20167 Afa

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 10



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 31 mai 2023 par Maître Isabelle BEAUVAIS, Notaire à RENNES (35), il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : NAVE SERENA
Siège : 72, Allée des Hauts de San Giorgio, Résidence Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio.

Objet : L'achat, la location et la vente de navires et embarcations de plaisance, de véhicules terrestres, le gardiennage et la gestion de navires.

Capital : 1.000 €, représentatif d'apports en numéraire.

Président : Monsieur Jacques GUGUEN, demeurant à LA RICHARDAIS (35780), 9, bis rue des Hortensias.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Agrément : Toutes les cessions d'actions, à l'exception de celles intervenant entre associés, sont soumises à l'agrément préalable des associés aux conditions des décisions collectives extraordinaires.

Durée - RCS : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé, la date de signature, le 31/05/2023.

La dénomination sociale de la SAS :

Société Bastiaise d'Administration

La forme juridique : SAS

L'adresse du siège social : Résidence Campo Méta, 20600 Furiani

L'objet social : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus (ou à un objet connexe, complémentaire ou similaire) et visant à favoriser l'activité de la société. Le montant du capital social : 100 euros

Durée : 99 ans

Le président est une personne physique : Mr El hassouni Aziz, demeurant chemin de Carraghja, 20600 Furiani

Le directeur général : Mr Sarti Anthony, demeurant Lotissement Pietra Rossa, 20600 Furiani

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 12



J&J

Société Civile Immobilière

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Chez M. Palmieri Jean Christophe

12, Rue de La Libération

20620 Biguglia

894 912 237 RCS Bastia 20200

Aux termes d'une délibération en date du 5 mai 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de Co-gérant Monsieur Jean-Noël FONTAN, demeurant 1136, PORTO CARDO, route Supérieure de CARDO, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 5 mai 2023. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

ETSMS

SARL au capital de 5500 €

Siège social : Pôle de Suartello II

Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 518 315 825

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/05/2023, il a été pris acte de la démission du Co-Gérant M OUVRARD Kieran à compter du 31/05/2023. Modification au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 14

Sté LESIA

Forme : SCI

Capital : 35.000 Euros

Siège : 4, Jardins d'Ortale

20620 à Biguglia

RCS 529 172 876

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à Biguglia, du 1er juin 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social de (ancien siège), 4, Jardins d'Ortale à Biguglia à (nouveau siège) Casa Pernice, rue U Carrughjiu, 20213 PENTA DI CASINCA, VILLAGE à compter du 1er juin 2023. L'article IV des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 15

M.A.C TRANSPORTS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 9000 euros

Siège social : Place de l'église

20110 Arbella

881 821 896 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 09/01/2023, le Président de la société par actions simplifiée M.A.C TRANSPORTS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Place de l'église, 20110 ARBELLARA au Lotissement TRAVALETO, 20110 PROPRIANO à compter du 09/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 16

BIONETT20

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Maison du Cap Corse

Port de Toga, 20200 Bastia

RCS Bastia 911 411 411

L'assemblée générale extraordinaire du 15/05/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 15/05/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

* Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé au Maison du Cap Corse, Port de Toga, 20200 Bastia.

* Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé à Résidence Les Jardins de Toga, Bât A, Chemin du Furcone, 20200 Bastia.

L'inscription modificative sera portée au RCS BASTIA tenue par le greffe du tribunal.

CORREIA SANTOS TANIA,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 17

LA SARL CORSEVE

Au capital de 20000 Euros

Dont le siège social est

Route de la MARANA

Lieu-dit Saint-Pancrease, 20600 Furiani

MODIFICATION STATUTS

Suite à la cession de parts sociales du 30 avril 2023, par laquelle, La Société S.A.S TERENVI ESPACES VERTS, dont le siège social est sis à WINNERZEEEL 59670, Le Zand Put Houck : Inscrite au Registre du Commerce de DUNKERQUE sous le n°34865159.

A cédé : 200 (deux cent) parts numérotées de 1 à 200, qu'elle détient dans le capital social de la société :

SARL CORSEVE dont le siège social est à WINNERZEEEL 59670 Le Zand Put Houck : au capital de 20.000 (vingt mille euros), Inscrite au Registre du Commerce de DUNKERQUE sous le n°838 164 838.

A : Monsieur RONCAGLIA Jacques, né le 6 mai 1966 à Bastia, de nationalité Française, demeurant à BIGUGLIA 20620, Campo Quadrattu.

ET : Monsieur Didier MONTI, né le 29 AOUT 1968 à Bastia, de nationalité française, demeurant à Furiani 20600, Route de la Marana, Lieu-dit Saint-Pancrease

Les gérants ci-dessus nommés ont décidés :

1°) - La modification des statuts

2°) - Le transfert du siège social de :

LA SARL CORSEVE dont le siège social est à WINNERZEEEL 59670 Le Zand Put Houck : au capital de 20.000 (vingt mille euros), Inscrite au Registre du Commerce de DUNKERQUE sous le n°838 164 838

A : 20600 FURIANI - Route de la MARANA - Lieu-dit Saint-Pancrease

3°) - La modification de l'objet social qui devient :

SARL CORSEVE, au capital de 20.000 EUROS, dont le siège social est sis à FURIANI 20600, Route de la Marana, Lieu-dit Saint-Pancrease

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 18

ANGELO

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 900.00 €

Siège social : Quai Landry

20260 Calvi

912 960 093 R.C.S. Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 décembre 2022 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Gérard Alain GIORGI, demeurant Lotissement Les Oliviers, 20214 Calenzana, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 19

ANGELO

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 900.00 €

Siège social : Quai Landry

20260 Calvi

912 960 093 R.C.S. Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2022, il résulte que :
- Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard Alain GIORGI liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargée de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 20

MONTE MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 5000 euros

Siège social : Folelli

20290 Penta Di Casinca

Siège de liquidation :

Madame Nicole LELU, demeurant

Résidence de Montesoro, Bt 16

20600 Bastia-834 434 912

Aux termes d'une décision en date du 15/12/2022 au Résidence de Montesoro, Bt 16, 20600 BASTIA, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Nicole Lelu, demeurant Résidence de Montesoro, Bt 16, 20600 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 21

NURSE'EVENT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Route de Marina Village

Immeuble Marcellesi

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 827 735 424

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Mylène, Brigitte SAVAIANO épouse SALAZAR, demeurant Route de Marina Village, Immeuble Marcellesi, 20137 PORTO-VECCHIO, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Route de Marina Village, Immeuble Marcellesi, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 22



Olivier PELLEGRINI Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
Tel 04 95 32 05 85
Pellegri.olivier@orange.fr

PISA

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : 10, Rue Monseigneur Rigo
Place Galetta, 20200 Bastia
Siège de Liquidation :
10, Rue Monseigneur Rigo
Place Galetta, 20200 Bastia
RCS Bastia 821 523 206

Aux termes d'une décision en date du 25/05/2023 au siège de la liquidation l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur David PILLOT, demeurant 3, Rue Spinola - 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 23

NURSE'EVENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Route de Marina Village
Immeuble Marcellesi
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 827 735 424

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2022, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Mylène, Brigitte SAVAIANO épouse SALAZAR, demeurant Route de Marina Village, Immeuble Marcellesi, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 24

AVIS DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société VADE MECUM, SAS au capital de 1000 €, enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 824 679 419, dont le siège social est sis 21, Alzeto, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, s'est réunie le 31/12/2022 à 20 heures au siège social et a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Michel CASANOVA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis et mention.

N° 25



Olivier PELLEGRINI Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
Tel 04 95 32 05 85
Pellegri.olivier@orange.fr

CENTRALE DISTRIBUTION AUTO

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 117.317,52 euros
Siège : RN 198 - Casamozza
20290 Borgo
Siège de Liquidation : RN 198
Casamozza, 20290 Borgo
388 809 352 RCS Bastia 20200

L'Assemblée Générale réunie le 02 juin 2023 au siège social RN 198 Casamozza 20290 BORGIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Ange, Ursule POLETTI épouse DE SOUSA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 26

SALVADOR

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Ritolaccia, Santa Barbara
20100 Sartene
538 779 448 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Salvador SA DA COSTA, demeurant 38, A Funtana di u Frusteru, 20110 PROPRIANO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 27

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 31 décembre 2022, l'associé unique de la société VADE MECUM, SAS au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 824 679 419, dont le siège social est sis 21, Alzeto, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jean-Michel CASANOVA, représentant légal de la société, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège social de liquidation est fixé au siège social cité ci-avant. Les actes seront déposés au tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 28



« SO'AGRI CORSIKA »

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 2.000 Euros
Inscrite au RCS Ajaccio
Sous le n°892 332 180
Siège social : Parc de la Chenaie
Bât. D, Av. Docteur Noël Franchini
20090 Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée ordinaire des actionnaires, réunie le 22 février 2023, a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Madame PERRIN Antonia, demeurant Appriciani, 20160 VICO, pour sa gestion et le décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS d'AJaccio.

Le liquidateur.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES

**PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 29

LE TOUT BLEU

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
19, rue Casanova d'Aracciani
20110 Propriano
834 798 043 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/04/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mademoiselle Livia, Elisabeth ISTRIA, demeurant 19, rue Casanova d'Aracciani, 20110 Propriano, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 30

AVIS

Par assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2023, les associés de la société civile PAOLI PROMOTIONS au capital de 2000 euros dont le siège est Rés Roi Théodore, Bât B, Moriani-Plage, 20230 SAN NICOLAO [502 748 403 RCS Bastia] ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Monsieur Paul PAOLI demeurant Lieu-dit Costa, 20221 CERVIONE a été désigné liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Roi Théodore - bât B - Moriani-Plage - 20230 SAN NICOLAO. Les actes et pièces seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 31

S.A.R.L ROHR-GHIRARDI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Route de Cala Rossa, Saint Erasme
20137 Lecci-RCS Ajaccio 840302855

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31.12.2022 il résulte : L'assemblée générale des associés du 31/12/2022 a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Mr ROHR-RICCARDI Nicolas, Robert, Lucien, et l'a déchargé de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31.12.2022.

Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 32

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/06/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

La Charrette [SAS]-Route du Cap Immeuble Righetti-20200 Bastia
Activité : Vente de détail de fromages, produits laitiers, charcuterie, épicerie, épicerie fine, vins et spiritueux, fruits et légumes

RCS Bastia : B 850 998 881, 2019 B 383
Date de cessation des paiements : 25/11/2022

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 33

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/06/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

V2 Décoration [SAS]-Immeuble Somivac
Porte C - 20600 Bastia

Activité : Le conseil en agencement et aménagement d'intérieur, les autres services de conseils technique
RCS Bastia : B 815 152 269, 2015 B 601
Date de cessation des paiements : 03/05/2023

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 34

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mél : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : DÉBROUSSAILLEMENT DES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE PRODUCTION DE L'OEHC

Référence acheteur : 2023-038-SE
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution :

* Avenue Paul Giacobbi - 20601 BASTIA

Durée : 24 mois.
Description : Débroussaillage des ouvrages de stockage et de production sur les différents secteurs de l'OEHC

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui
Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - Lot n°1
débroussaillage secteur Plaine Orientale Nord
Coût estimé hors TVA : 35.000,00 euros

Lieu d'exécution : Plaine Orientale Nord
Lot N° 2 - Lot n°2

débroussaillage secteur Plaine Orientale Sud
Coût estimé hors TVA : 40.000,00 euros

Lieu d'exécution : Secteur Plaine Orientale Sud
Lot N° 3 - Lot n°3

débroussaillage secteur Balagne
Coût estimé hors TVA : 55.000,00 euros

Lieu d'exécution : Secteur Balagne
Lot N° 4 - Lot n°4

débroussaillage secteur Sud Est
Coût estimé hors TVA : 30.000,00 euros

Lieu d'exécution : Secteur Sud Est
Lot N° 5 - Lot n°5

débroussaillage secteur Sarté
Coût estimé hors TVA : 30.000,00 euros

Lieu d'exécution : Secteur Sarté

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au règlement de consultation

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Prendre contact par la plateforme pour la visite des secteurs

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Valeur technique

10% Moyens humains assignés à l'exécution des prestations

10% Performances en matière de protection de l'environnement

50% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

CELLULE MARCHÉ

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 16/06/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 31/05/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 35

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mél : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>
SIRET 33035573600019

Objet : Construction d'une extension d'une fromagerie expérimentale

Référence acheteur : 005/TX/23

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45213240 - Travaux de construction de bâtiments agricoles

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 01 - VRD-GROS OEUVRE

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 01/06/23

Marché n° : 2023005

TPBAT, 25 ALL JAUNE, 20290 BORGIO

Montant HT : 146.273,00 Euros

LOT N° 02 - ETANCHEITE

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 01/06/23

Marché n° : 2023005lot2

TRAVAUX ETANCHEITE CORSE, LD CAMPO VALLONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 15.259,00 Euros

LOT N° 03 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 01/06/23

Marché n° : 2023005lot3

AZ HABITAT, ZIC N4 CAMPO VALLONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 25.768,33 Euros

LOT N° 04 - CHARPENTE-COUVERTURE

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 01/06/23

Marché n° : 2023005lot4

SARL D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS CAP METAL, 1 CHE DU MASSONE,

20600 SAN MARTINO DI LOTA

Montant HT : 36.130,00 Euros

LOT N° 05 - CLOISONS-FAUX PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 01/06/23

Marché n° : 2023005lot5

SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 24.508,50 Euros

LOT N° 06 - REVETEMENT SOLS ET MURS

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 01/06/23

Marché n° : 2023005lot6

SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 27.173,00 Euros

LOT N° 07 - CVC-PLOMBERIE

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 01/06/23

Marché n° : 2023005lot7

SARL BARRARD, ZI PURETTONE, 20290 BORGIO

Montant HT : 6968,00 Euros

LOT N° 08 - ELECTRICITE

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 01/06/23

Marché n° : 2023005lot8

TECHNIC ELEC, 790 AVENUE DE VALROSE, ZA PETRE TURCHINE, 20290 BORGIO

Montant HT : 17.907,00 Euros

Envoi le 05/06/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Attention, changement adresse à compter du 8 JUIN 2023**« L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE »****vous accueillera désormais à sa nouvelle adresse****à 114, Rue Claude Papi****Imm. Agostini - Z.I Erbajolo - BASTIA 20600.**



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : PROTECTION REMPLISSAGE FIGARELLA

Référence acheteur : 2023-035-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution :

* Avenue Paul Giacobbi
20601 BASTIA

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - Lot n°1

Travaux de génie civil

Lieu d'exécution : U MUCALE - MONTEGROSSO - CISMONTE

Lot N° 2 - Lot n°2

Conduites - Equipements - Electricité

Lieu d'exécution : U MUCALE - MONTEGROSSO - CISMONTE

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-ment. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

CELLULE MARCHE
Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 27/06/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/06/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

Tel : 07.78.90.57.11



Corséa Nettoyage



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE



PIETRACORBARA

COMMUNE DE PIETRACORBARA

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n°2023-02 du 11 avril 2023, une enquête publique sur le projet d'élabo-ration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pietracorbara, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale a été prescrite du 15 mai au 16 juin 2023.

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise lors de la mise en ligne de la version numérisée des documents consultables sur le site dédié, il a été décidé de prolonger l'enquête publique de 14 jours soit jusqu'au 30 juin 2023 à 12h00. Pendant la durée de l'enquête ainsi prolongée, les modalités de consultation du dossier et de dépôt des observations restent celles définies dans l'avis initial, no-tamment :

Le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un regis-tre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie de Pietracorbara

Hameau Oreta - 20233 PIETRACORBARA

Tél. : 04.95.35.20.59

Mail. : mairie.pietracorbara@orange.fr

Ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

[Fermée au public le mercredi]

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environne-ment sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions pa-piers payants), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la com-mune de Pietracorbara.

Pendant la durée de l'enquête publique ainsi prorogée, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Pietracorbara, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Pendant cette même durée la version numérisée du dossier de projet d'élabora-tion de plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématé-rialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4625>

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel se-ront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables.

Elles peuvent être adressées à l'adresse suivante :

enquete-publique-4625@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visible de tous.

Permanences du commissaire enquêteur : Pendant la durée ainsi prolongée de l'enquête publique,

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie les jours et heures suivants :

* le 16 juin 2023 de 14h00 à 17h00

* le 30 juin 2023 de 08h00 à 12h00

Toute informations peuvent être demandées en mairie.

COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA PORTICCIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 2023-06

Fourniture, montage, pose et raccordement électrique d'un zoo lumineux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Grosseto-Prugna

Mairie annexe de Porticcio

20166 PORTICCIO - 0495252929

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Fourniture, montage, pose et raccordement électrique d'un zoo lumineux

Procédure de passation : Marché de fournitures et services à procédure adaptée, articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la Commande Publique

Modes de retrait des documents de la consultation : Téléchargement gratuit du DCE (<https://www.achatspublicscorse.com>)Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission par voie électronique (<https://www.achatspublicscorse.com>)

Critères d'attribution : Valeur technique (dont performances énergétiques) 50 %

- Prix des prestations 40% - Caractère esthétique 10%

Date limite de réception des offres : Lundi 17 juillet 2023 à 12 H 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

Demande de renseignements complémentaires :

<https://www.achatspublicscorse.com>Mail : commandepublique@mairie-gpp.corsica

Instance chargée des procédures de recours et renseignements :

Tribunal Administratif de BASTIA,

Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex - Tél : 0495328866

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/06/2023.

DERNIERES MINUTES

N° 39

MAXIME ESSER ARCHITECTE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros

Siège social : 20, Rue de l'Archipel
Résidence des Iles, Immeuble Chypre 1,
Bât B, 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 06/05/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

MAXIME ESSER ARCHITECTE

Siège : 20, Rue de l'Archipel, Résidence des Iles, Immeuble Chypre 1, Bât B, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

A cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Maxime, René, Jean ESSER, demeurant 20, Rue de l'Archipel, Résidence des Iles, Immeuble Le Chypre 1, BAT B, 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.



N° 40

S&C MEDITERRANEA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 23.500 euros

Siège social :

13, Boulevard Madame Mère

20000 Ajaccio

808 109 854 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 05/06/2023, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 41

FAÇA

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Gustalbio

20235 Castello Di Rostino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 5 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : FAÇA

Siège social : Lieu-dit Gustalbio, 20235

Castello Di Rostino

Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Joseph Marie CASANOVA, demeurant lieu-dit Gustalbio, 20235 Castello Di Rostino

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 42

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 10/05/2023 Algajola, SARL ALGAJOLA SPORT NATURE, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 391 619 400 a donné en location gérance à Monsieur Francis MORIN, immatriculé sous le numéro 494 166 564 à la Chambre des Métiers de la Haute-Corse.

Un fonds de commerce de restaurant à l'enseigne « ALOHA CAFE » sis immeuble Bella Vista, 20220 ALGAJOLA.

Pour une durée d'un an à compter du 10 mai 2023, renouvelable par tacite reconduction.

N° 43

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans INFORMATEUR CORSE NOUVELLE du 8 mai 2020, concernant la société A SANTADA, demeurant Route Impériale, Résidence Saint-André, 20600 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 750137077.

Il y a lieu d'ajouter "suivant acte sous seing privé en date du 28 avril 2020, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bastia le 25 mai 2020, Dossier n° 2020 00014995, référence 2B04P31 2020 A 00637", et "la cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent cinq mille euros (105.000,00 €)".



04 95 32 04 40

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec **actulegales.fr**, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolégale

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures

pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : **al-informateurcorse@orange.fr**

N° 44

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 24 mai 2023, à BASTIA [20200], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

SAJ R HOLDING

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet :

- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans les sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger,

- toutes prestations de services, notamment administrative, comptable, informatique, de gestion, d'études, au profit des sociétés du groupe formé par les filiales directes ou indirectes, ou toutes autres sociétés tierces,

- l'ingénierie financière, la gestion de groupe, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, toutes opérations de courtage, de trading, tous portages mobiliers et toutes Interventions en capital risque,

- toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et notamment l'octroi de prêts, d'avances en compte courant, de garanties...

- pour son propre compte, l'investissement immobilier en tout genre, l'achat, la revente, la propriété de biens immobiliers, la location, la gestion, l'exploitation par tous moyens, desdits biens, la mise en valeur ; l'ingénierie immobilière et toutes interventions en marchands de biens,

- et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement, par son exploitation directe ou indirecte ou la prise de participation,

Siège social : Chez Madame Sylvie RAF-FALLI, Allée des Palmiers, Folelli, 20213 Penta-Di-Casinca

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 900 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Madame Sylvie, Marie RAF-FALLI. Née le 16 Août 1967 à PENTA DI CASINCA (Haute-Corse), demeurant Allée des Palmiers, Folelli, 20213 Penta-Di-Casinca, de nationalité française. Célibataire.

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 45

AVIS

Le gérant et associé unique de la SARL PRO CLIM, SARL au capital de 50.000 € dont le siège social est sis ZA de Corbara, 20256 CORBARA et immatriculé au RCS de Bastia sous le n°490.771.912. a pris la décision lors de l'AGO du 24/05/2023 de transférer le siège social à Chemin d'Occi - 20220 L'ILE-ROUSSE. L'article 4 des statuts a été mis à jour.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

CHRISTOPHE DI CARO

LA PHILOSOPHIE AU CŒUR DE LA CITÉ



Photo Christophe Giudicelli

D'où vient le mal? Vaste question, posée à deux équipes à l'occasion de la première coupe de philosophie et de joute verbale de Bastia organisée le 9 juin 2023 au centre culturel L'Alb'oru. L'occasion de se pencher sur notre rapport à la philosophie en 2023 et sa place dans nos sociétés. Rencontre avec Christophe Di Caro, libraire et organisateur des Cafés philo bastiais.

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

Comment se déroule une coupe de philosophie?

Il s'agit de deux équipes de cinq participants qui fréquentent les cafés philo, celui de la médiathèque l'Alb'oru et de la bibliothèque que l'on anime toute l'année. Les participants vont réfléchir à une question, construire toute une réflexion qu'ils devront présenter, d'abord individuellement sur deux minutes. Puis, les quarante minutes restantes, il y a un libre échange, un débat philosophique. L'enjeu est d'apprendre à construire avec l'autre un raisonnement qui n'est pas forcément le nôtre, plutôt que de s'opposer de manière frontale. On va construire dans une sorte de dialectique philosophique avec thèse, antithèse et synthèse. On juge la capacité à écouter et à construire une sorte d'empathie. L'idée n'est pas de gagner mais d'apprendre à travailler avec l'autre. Aujourd'hui, on est dans un monde où on a plutôt tendance à faire de la culture ou de la connaissance un élément qui nous permet d'écraser l'autre ou de le dominer. Là, on inverse la tendance pour cheminer vers une connaissance qui nous permet de travailler ensemble à une question posée.

Les participants doivent-ils être des philosophes chevronnés?

La philosophie de base, elle est dans la rue. On la porte tous en nous. Peut-être que notre problème, à nous, aux contem-

porains occidentaux, c'est d'avoir dématérialisé la philosophie à l'enseignement et à partir de là, si on n'a pas eu d'enseignement direct à proprement parler, on se dit: «bon, la philosophie c'est quelque chose qui me dépasse». Alors qu'en réalité ça fait partie de nous. On se pose des questions. La philosophie, c'est l'art de chercher les réponses, pas forcément de les trouver mais de poser les bonnes questions. C'est pour ça que souvent ceux qui posent les vraies questions, ce sont les enfants. Ce sont des questions fondamentales auxquelles parfois on ne peut pas répondre. Pourquoi le ciel est bleu? Pourquoi on meurt? Où allons-nous quand on meurt? Qu'est-ce qui se passe après? Toutes ces questions qui semblent naïves d'un premier abord sont en réalité des questions fondamentales qui ont permis souvent à de grands penseurs de philosophie de réfléchir et d'écrire.

Elles sont posées toute l'année lors des cafés philo que vous animez depuis une quinzaine d'année. Quel bilan en tirez-vous?

Il est positif dans la mesure où les gens qui y participent trouvent un vrai plaisir d'émancipation. C'est-à-dire que derrière ça, ils vont se mettre à réfléchir, à lire. Ce ne sont pas forcément des personnes qui sont allées à l'école ou qui ont fait des études de philosophie. Bien sûr, il y a tous les niveaux, des

J'admire les enseignants en philosophie qui se démènent pour que leur matière ne soit pas une matière, mais un mode de vie et d'existence. En revanche, je les plains dans un monde où les réformes tendent davantage à la performance et à l'utilité de l'enseignement qu'à l'épanouissement et à la recherche de la vérité

gens qui ont des agrégations de philosophie, des personnes qui sont tout simplement amoureuses de la recherche. Et le bilan est beau puisque ça rassemble des univers tellement différents dans un idéal de construction collective.

Faut-il avoir lu tous les auteurs pour y participer?

Non, il ne faut pas avoir épluché les étagères, bien au contraire. Il suffit que l'on se pose des questions. Et se poser des questions nous permet finalement d'essayer d'y répondre, d'ouvrir des portes. Souvent on se dit : « Ah, je ne suis pas assez sage, je ne connais pas assez de choses ». Alors qu'en réalité, dès qu'on se met à échanger, on se dit « Mais tiens, ça, je le savais ! » Il y a des connaissances qui remontent à la surface et ensuite il y a bien entendu la volonté de chercher à comprendre. Alors aujourd'hui, on a Internet, on va voir quel auteur a pensé à cette chose et puis après on a le livre. On se rend compte qu'il y a des ouvrages qui peuvent nous ressembler et qui font que la lecture n'est pas quelque chose de pesant, mais est également quelque chose de constructif.

Quelles sont les thématiques abordées dans ces cafés philo?

On trouve beaucoup de thématiques sociétales mais aussi plus métaphysique. L'au-delà, la matière, les rêves. Mais aussi les grands thèmes tels que la liberté à travers la politique, le pouvoir, la démocratie. La liberté est un sujet qui revient énormément.

Philosopher permet-il de prendre du recul sur la société, de confronter les différents philosophes?

Justement, on n'est plus dans le fondamentalisme, même si les points de vue sont différents selon les philosophes, bien au contraire. On va vers une philosophie qui nous ressemble mais forcément, d'autres vont penser peut-être différemment, mais ça permet ensuite de confronter pas de conforter.

Les réseaux sociaux sont remplis de confrontations, cela dit...

On sort de la limite de la confrontation stérile. Par définition, le réseau social n'appelle pas à une profondeur, une empathie, c'est dépersonnalisé, c'est presque déshumanisé. Lorsqu'on dit quelque chose sur un réseau social, on se mesure soi-même. Au café philo, nous sommes dans une cité et une cité cherche à comprendre. Le réseau social ne permet pas ce lien, au contraire, le réseau social, c'est l'impulsif, le compulsif, c'est la gloire de l'ego et on va mesurer notre puissance au nombre de like qu'on va avoir.

Est-ce que la société produit encore des philosophes aujourd'hui?

Je pense que c'est plus compliqué d'être dédié à 300 % à la philosophie dans la mesure où on a tellement de tentations qui nous ramènent à quelque chose de fondamentalement impulsif ou pulsionnel. On voit les tentations des réseaux sociaux, à travers l'image, à travers le corps, à travers la surconsommation. On nous invite finalement à réagir plutôt qu'agir. On ne nous invite pas à nous asseoir sur un rocher et regarder la mer

pendant une heure et puis laisser divaguer l'esprit sans le téléphone, sans rien. Épictète disait : « sois d'abord philosophe pour toi-même avant de l'être pour les autres ». Lorsqu'on regarde aujourd'hui les publications de bon nombre de « philosophes », nous sommes souvent dans une logique de surproduction, de surabondance d'écriture qui n'institue pas forcément quelque chose « pour l'éternité », si on fait référence à Socrate qui d'ailleurs n'a laissé aucune trace écrite.

Quel sentiment vous inspire nos sociétés qui invitent surtout à être actif et productif, où on veut des managers pas des philosophes et où l'enseignement de la philosophie est jugé inutile par certains?

Je pense qu'on ne peut pas se passer de philosophie mais on ne doit pas faire de la philosophie qu'à l'école. Aujourd'hui, le problème, c'est qu'effectivement, si on regarde un contexte géopolitique international, nous sommes obligés d'être ultra performants. Quand on voit cette réforme du baccalauréat, il faut très tôt, dès la seconde, savoir ce qu'on veut faire et ne plus sortir de sa ligne. Il faut que tout soit rentable, même l'étudiant n'a presque plus le droit à l'erreur. En première année, il faut être performant et la philosophie n'est pas une matière de performance, c'est une matière d'arrêt, de contemplation. Dans un monde où tout le monde s'affronte, on a encore cette possibilité et cette chance de pouvoir proposer une alternative par le biais de la philosophie. Et pour moi, il faut la garder. J'admire les enseignants en philosophie qui se démènent pour que leur matière ne soit pas une matière, mais un mode de vie et d'existence. En revanche, je les plains dans un monde où les réformes tendent davantage à la performance et à l'utilité de l'enseignement qu'à l'épanouissement et à la recherche de la vérité.

La philosophie, c'est dans les livres, l'enseignement, les cafés philo mais aussi via des podcasts. Internet est donc tout de même un bon outil pour sa mise en avant?

C'est un outil intéressant. Il faut voir quel but on recherche, ce qu'on cherche à faire : le buzz, divertir, avoir une bonne note au bac, apprendre des choses sans lire pour pouvoir parader en société ; tout dépend du but que l'on se fixe, de l'objet et de la cible. Là où ça peut être bénéfique, c'est lorsqu'il n'y a aucun intérêt que celui de la recherche, de la réflexion et de la discussion. Autrement dit, il ne faut pas qu'il y ait les élitistes avec des langages hermétiques qui mettent tout le monde à l'écart. Il ne faut pas non plus qu'il y ait « des marchands du temple » qui cherchent à faire le buzz. Il faut des éveilleurs de conscience et je pense que la véritable philosophie qu'on peut trouver sur les réseaux, c'est celle qui va faire naître chez le récipiendaire, chez le lecteur ou l'auditeur une envie et un véritable questionnement, qui va faire se dire : « mais c'est vrai ça, c'est ce que je pense, mais pourquoi je pense comme ça ? » Et puis la personne à un moment donné va faire sa démarche toute seule pour trouver son livre, trouver sa réflexion, trouver sa discussion et trouver sa nature également, de manière à la rendre un peu plus libre. ■



Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

RIACQUISTU, CORSISATION, MONDIALISATION



Dans la période dite du riacquistu [années 1970] le but est «la réappropriation pleine et entière» ainsi que «l'aggiornamento» d'une langue, d'une culture, d'une histoire et d'une mémoire mutilées. Parmi les mots-clés de ce que l'on appelle le «miracle de 70» il y a l'un des équivalents corses du mot «alphabet»: *santacroce*, littéralement «sainte croix». En italien le mot désigne à l'origine l'abécédaire [une croix était gravée sur la première page], en corse on a trois formes qui deviennent plus ou moins interchangeables: *alfabetu* «alphabet» appartient au «lexique européen»; *salteriu* «psautier» et *santacroce* qui rappellent le lien entre enseignement et religion lors de la première alphabétisation organisée des Corses. Après la Santa Crucjata des années 50, *santacroce* acquiert une charge symbolique

identitaire importante, change de genre [sous la pression du français «alphabet»] et ne désigne plus l'abécédaire [le dictionnaire du Muntese ne donne pour *santacroce* que le sens de «abécédaire» et lui attribue le genre masculin, y compris dans la réédition de 2014] alors que PM.De la Foata [mort en 1899] employait le féminin [*la santacroci*] ainsi que M.Ceccaldi [*una vechja santacroce*, traduction des *Lettres de mon moulin* 1977] ou R.Coti [2006 *L'Abécédaire, A santacroci*].

Le [ou la] Santacroce [l'alphabet] comprend 23 lettres; les deux nouvelles «lettres», dites *intricciate* «tressées», ont conduit à envisager un moment la réalisation de claviers spéciaux intégrant de nouveaux signes typographiques, qui ne sont guères apparus en dehors du «manuel pratique d'orthographe corse», fondateur du nouveau système graphique

Les formes issues du grec (en général des mots «savants») ne sont pas toujours compatibles avec les règles d'accentuation du latin, et donc de langues romanes comme le corse. Les hésitations et les incohérences sont donc fréquentes en italien (et en corse où les instruments de référence -dictionnaires, grammaires- font défaut)

corse [Marchetti&Geronimi 1971; certaines innovations proposées dans le manuel ont été reniées par les auteurs mêmes]. Définis de manière impropre comme des «lettres» les graphèmes <chj> et <ghj> font leur apparition en tant qu'indicateurs majeurs de «corsité», même si d'autres graphèmes (également inconnus de l'italien standard) auraient pu prétendre au même statut, comme par exemple <sgi> ou <sge>. Dès lors dans les textes en corse comme en toponymie «restituée» on est censé écrire Biasgiola et non Biaggiola [Porto-Vecchio 2A] ou Ficaghja (et non Ficaja, 2B, mais comme les noms de famille [FICAJA] conservent à l'écrit la forme «officielle» du toponyme correspondant.

En raison des «influences idéologiques exercées par une domination étrangère ou par un pouvoir étatique interne», de «l'italianisation forcée de la toponymie -et aussi de l'onomas-tique personnelle et familiale» il est parfois difficile de «re-construire une toponymie, monolingue et bilingue, correcte» [E.De Felice 2007; le texte italien évoque «l'italianizzazione forzata della toponomastica -e anche dell'onomastica personale e familiare- attuata dal regime fascista nelle aree alloglose»]. Ces remarques concernent le domaine italien mais valent pour beaucoup de régions. Pour obtenir une forme corse il suffit souvent de restituer un <u> final [Alzeto/Alzētu], un <chj> [Mucchiello/Muchjellu], un <ghj> [San-Giuliano/San Ghjulianu]. Mais dans certains ouvrages la «corsisation» est défaillante: dans la liste des noms de localité «en langue corse» [M.J.Dalbera-Stefanaggi 1995] on trouve par exemple la forme corsisée [San] Ghjuvanni mais aussi la forme [San] Giulianu avec une consonne initiale d'origine italienne).

Par ailleurs les substitutions mécaniques peuvent être inappropriées. Cardo-Torgia [2A] a été «corsisé» en [Cardu e]Torghja [site de la Collectivité de Corse, isula.corsica, mise à jour 2016] mais on trouve [plus justement] Turghjà accentué sur la dernière syllabe [PM.De La Foata 1973]; et Campu D'Unicu [nouvelle graphie «restituée» dans une publication récente [Insee 1987, *Nomi di i lochi spapersi*] n'est pas plus «corse» que l'ancienne «forme officielle» Campo Dunico [Campus Dominicus: J.Chiorboli J. 2008].

La graphie du toponyme Ponte-Leccia [désormais entériné dans l'usage oral] est parfois fustigée et reconduite [justement] à Ponte à a Leccia [«Pont au chêne»]. Bien qu'il s'agisse sans doute de la même construction, elle n'apparaît pas dans Campu Querciu, «corsisation» discutable du toponyme Campo Quercio, précédemment Campo al Quarcio [«champ au chêne»]. Cette dernière forme, plus ou moins toscanisée, est morphologiquement éclairante: à *al* correspond en corse à *u* prononcé *o* [avec une voyelle ouverte]. La contraction de la séquence préposition+article est un phénomène caractéristique d'ordinaire ignoré dans les grammaires corses qui déclarent [sans doute pour se distinguer de l'italien et du français] que «l'article défini ne se contracte pas avec les prépositions», alors que les formes contractées sont normales du Nord au Sud [*o fiumu; e ligna* J.Paganelli 1975]. Ces tournures, fréquentes dans la conversation courante mais rares à l'écrit, laissent pourtant des traces dans une toponymie «officielle» souvent irrationnelle. Les incohérences et les superpositions graphiques peuvent avoir des répercussions dans la prononciation: le nom de famille insulaire AJACCIO n'est plus pro-

noncé ni «à l'italienne» ni «à la corse» [il ne figure d'ailleurs pas dans l'annuaire téléphonique italien] mais «à la française» contrairement au toponyme corse Aiacciu [la forme Aghjacciu est encore en vigueur bien que minoritaire].

L'italien et le corse écrit ne donnant pas toujours d'indication quant à l'accent tonique, ce dernier est souvent mal placé. Le nom de famille CRISTOFARI est la plupart du temps accentué sur -FA- bien que le prénom dont il est issu [français Christophe, italien Cristoforo et variantes] soit encore fréquent en corse sous la forme Cristofanu [proparoxyton] et généralement correctement prononcé avec un accent sur -STO->. Notons cependant que les formes issues du grec (en général des mots «savants») ne sont pas toujours compatibles avec les règles d'accentuation du latin, et donc de langues romanes comme le corse. Les hésitations et les incohérences sont donc fréquentes en italien (et en corse où les instruments de référence -dictionnaires, grammaires- font défaut).

Parfois la variation de l'accent tonique peut être justifiée historiquement, même si c'est la forme écrite toscanisée qui finit par s'imposer. Dans le nom de famille ETTORI, on a un accent sur l'avant-dernière syllabe, alors que le prénom correspondant en Corse du Sud «se dit Attori avec accent sur la pénultième et la transformation dialectale caractéristique de l'e initial en a» [F.Ettori 1990]. Le nom est cité parmi les «cognomi sardo-corsi» [M.Maxia 2002] sous la forme ETTÓRI: à l'origine de Ettori/Dettori, accentués sur l'avant-dernière syllabe, il y aurait un toponyme sarde. On a Ettorre en ancien italien [les prénoms d'origine étrangère sont «adaptés»: la finale consonantique est doublée et suivie d'une voyelle], et le patronyme italien actuel ETTORRE, avec -RR- qui impose une accentuation sur l'avant dernière syllabe.

L'annuaire corse connaît GASPARI qui en Italie voisine avec GASPARRI, en rapport avec le prénom d'un des rois mages: FD.Falcucci [né en 1835] cite un proverbe corse qui évoque le Biatu San Gaspàru. Dans le nom de famille CESARI (accentué sur la syllabe initiale) un accent sur -SA- n'est pas exclu: c'est le cas le plus fréquent pour le prénom corse Cisariu [Cesaru, Cisarà]; cf. aussi les toponymes San Cesareo [Cateri 2B], San Cesaro [Rapale 2B]. On a des variations du même type en Italie où CESARI peut avoir des accentuations différentes, comme pour les variantes du prénom: Cesare, Cesaro, Cesario; en corse le «Vocabolario» de Falcucci ne donne que Cèsaru ou Cesareu.

Dans les textes corses modernes on note une tendance plus ou moins récente [qui semble gagner du terrain] à marquer un accent graphique sur les proparoxytons. Cette pratique a pour but de discriminer à l'écrit des formes distinctes à l'oral [paganu «ils paient» / pàganu «païen»], mais finit par s'appliquer à tous les paroxytons même quand il n'y a pas de risque de confusion [còllanu «ils montent»]. Le résultat est une variation plus importante ainsi que des usages, voire des prescriptions divergentes surtout quand il s'agit de mots savants, d'origine grecque notamment, mais filtrés par l'italien ou le français. Certaines fluctuations sont présentes dans la même publication, voire chez le même auteur: P.Marchetti emploie à l'occasion *catàlogu*, graphie qui n'a pas droit de cité dans son dernier dictionnaire où la seule forme admise est *catalògu* [estampillé cependant comme «francesismo»]. ■

CARNETS DE BORD

MUTTI, LES ENQUÊTES ET LA DICTÉE

par Béatrice HOUCHARD



Quand Angela Merkel a quitté la chancellerie en décembre 2021, ce ne furent que larmes, regrets et hommages. La chancelière allemande venait de marquer seize ans de politique de son pays. On a alors loué sa fermeté souriante, son efficacité pour faire tourner l'économie allemande, sa vision européenne, et même le fait qu'elle menait une vie normale, faisant elle-même ses courses au supermarché et côtoyant en toute simplicité les mélomanes wagnériens l'été au festival de Bayreuth.

Dix-huit mois plus tard, c'est l'heure du désenchantement et certains seraient prêts à desceller les statues symboliques élevées à la gloire de M^{me} Merkel, cette chancelière venue de l'est que les Allemands avaient surnommée « Mutti » (Maman). Le *Wall Street Journal* lance l'offensive en affirmant que le bilan d'Angela Merkel n'a rien de positif, notant que « les liens étroits qu'elle a tissés avec la Russie sont en partie responsables des bouleversements politiques et économiques que l'on constate aujourd'hui ». Sont notamment mises en cause les décisions de l'Allemagne en matière de sécurité et d'énergie. De sécurité, car le budget des armées n'était nullement prioritaire dans une période où l'on croyait impossible le retour des guerres en Europe ; d'énergie, en raison de la dépendance allemande aux importations d'énergie russe. Après l'annexion de la Crimée par la Russie, en 2014, Angela Merkel avait refusé d'arrêter d'acheter de l'énergie aux Russes et certains pensent qu'ainsi elle a envoyé malgré elle un signal à Vladimir Poutine : il pouvait continuer le travail en envahissant l'Ukraine. Angela Merkel elle-même a révélé récemment qu'après l'affaire de Crimée, Poutine lui avait déclaré vouloir « détruire » l'Union européenne.

La chancelière a-t-elle été naïve en jugeant que la construction du gazoduc entre la Russie et l'Allemagne n'était qu'une affaire commerciale, alors que c'était d'abord de la politique [comme on le sait depuis James Bond] aux yeux de Vladimir Poutine ?

Plus étonnant, surtout vu de France, des ministres ayant travaillé avec Angela Merkel, Wolfgang Schäuble et Frank-Walter Steinmeier, qui est aujourd'hui président fédéral de l'Allemagne, ont présenté leurs excuses ou exprimé des regrets pour la politique de l'époque. La chancelière elle-même ne

dit rien pour l'instant. Elle s'exprime d'ailleurs fort peu depuis sa retraite, si ce n'est pour confier à l'hebdomadaire *Der Spiegel* : « J'ai l'impression qu'un président américain qui a quitté ses fonctions est traité avec plus de respect par le public qu'une chancelière allemande. » Mais elle n'en restera pas là puisqu'elle a signé un contrat avec un éditeur : on attend donc ses Mémoires.

À tête reposée, avec l'aide des historiens, on jugera un jour le vrai bilan d'Angela Merkel. Il ne faut jamais s'emballer ni faire tomber les statues trop vite et ce chapitre de l'histoire entre l'Allemagne et la Russie est loin d'être terminé. Mais on ne peut s'empêcher de penser que les critiques d'aujourd'hui sont comme les éloges d'hier : trop précipitées. Ce n'est pas la chancelière mais un ancien président français, François Mitterrand (dont on pourrait aussi revisiter le bilan), qui préconisait de « laisser du temps au temps ».

DES COMMISSIONS SANS ENQUÊTE

Le problème avec les commissions d'enquête du Parlement français, c'est qu'elles n'ont d'enquête que le nom. Une commission d'enquête parlementaire, à l'Assemblée nationale ou au Sénat, peut faire témoigner sous serment qui elle le souhaite sur tous les sujets possibles. En ce moment, par exemple, il y a une commission d'enquête sur « le coût de l'uberisation, son lobbying et ses conséquences », sur « les groupuscules violents et le déroulement des manifestations intervenues entre le 16 mars et le 3 mai 2023 » et sur « le coût de la vie outre-mer ».

Mais la commission d'enquête n'a pas les moyens de faire des investigations ni d'aller vérifier la véracité des dires de telle ou telle personne auditionnée. On est très loin des pouvoirs du Congrès américain. Prenons la « Commission d'enquête relative aux ingérences politiques, économiques et financières de puissances étrangères [...] visant à influencer ou corrompre des relais d'opinion, des dirigeants ou des partis politiques français ».

De nombreuses personnalités ont été auditionnées, écoutées, interrogées : des responsables politiques passés ou actuels, des membres des services de renseignement, des diplomates. Le rapport final devait être publié le 8 juin mais

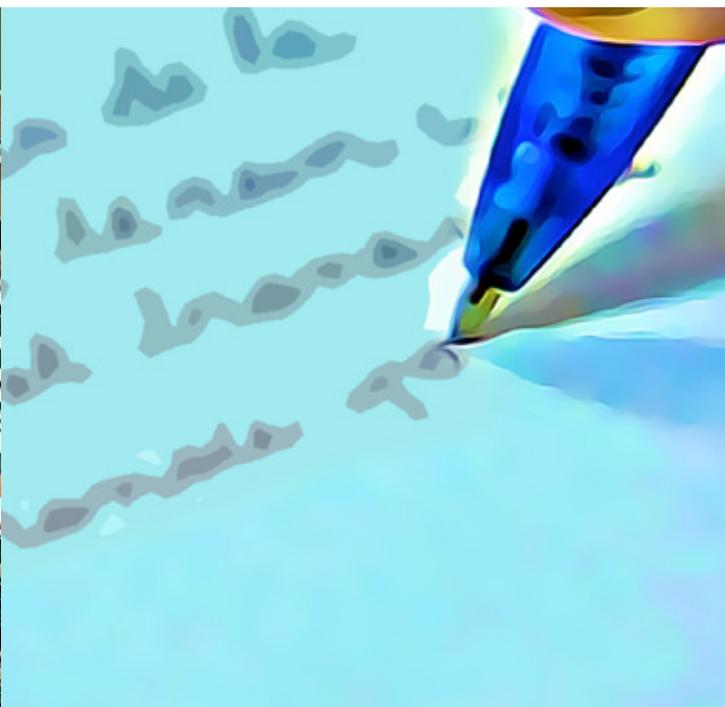


Photo G. Garitan • Illustrations d'après photos DR

la rumeur publique en avait révélé la conclusion principale : le Rassemblement national de Marine Le Pen serait « *une courroie de transmission* » du pouvoir russe de Vladimir Poutine. Lancée à l'initiative d'un élu du Rassemblement national, Jean-Philippe Tanguy, la Commission avait un but plus ou moins avoué : mettre sur la table la suspicion qui plane sur le tropisme russe du RN, afin que tout soit connu aujourd'hui et que Marine Le Pen puisse faire tranquillement sa campagne présidentielle de 2027. Les auditions de la Commission se sont d'ailleurs terminées avec celle, pendant quatre heures, de Marine Le Pen.

Côté accusation, il y a ce prêt de 9,14 millions d'euros accordé au Front national en 2014 par une banque tchéco-russe, First Czech Russian Bank. Il y a aussi maintes déclarations de Marine Le Pen et des cadres de son parti [comme auparavant de Jean-Marie Le Pen] favorables à la Russie, y compris lors de l'intervention russe en Crimée en 2014. Côté défense, Marine Le Pen explique, ce qui est avéré, que les banques françaises ne veulent pas prêter d'argent à son parti et qu'il faut bien trouver des financements ailleurs ; et que des déclarations pro-russes ne sont pas forcément une preuve de corruption. Elle accuse donc la Commission de lui faire « *un procès politique* ».

C'est là que l'on retrouve les limites de la Commission d'enquête : elle ne peut pas prouver quoi que ce soit, faute de moyens. Elle ne peut pas établir s'il y a ou non un lien direct entre le prêt et telle déclaration. C'est peut-être vrai mais ça ne l'est peut-être pas. Dans un premier temps, on peut penser que cette nouvelle polémique peut nuire aux élus du Rassemblement national. En revanche, à terme, ils ont peut-être tout à y gagner : comme le souhaitait Jean-Philippe Tanguy, le débat a eu lieu, les éléments du dossier sont sur la table et Marine Le Pen sera tranquille sur ce point en 2027. Enfin, peut-être...

SUR LE PONT D'AVIGNON

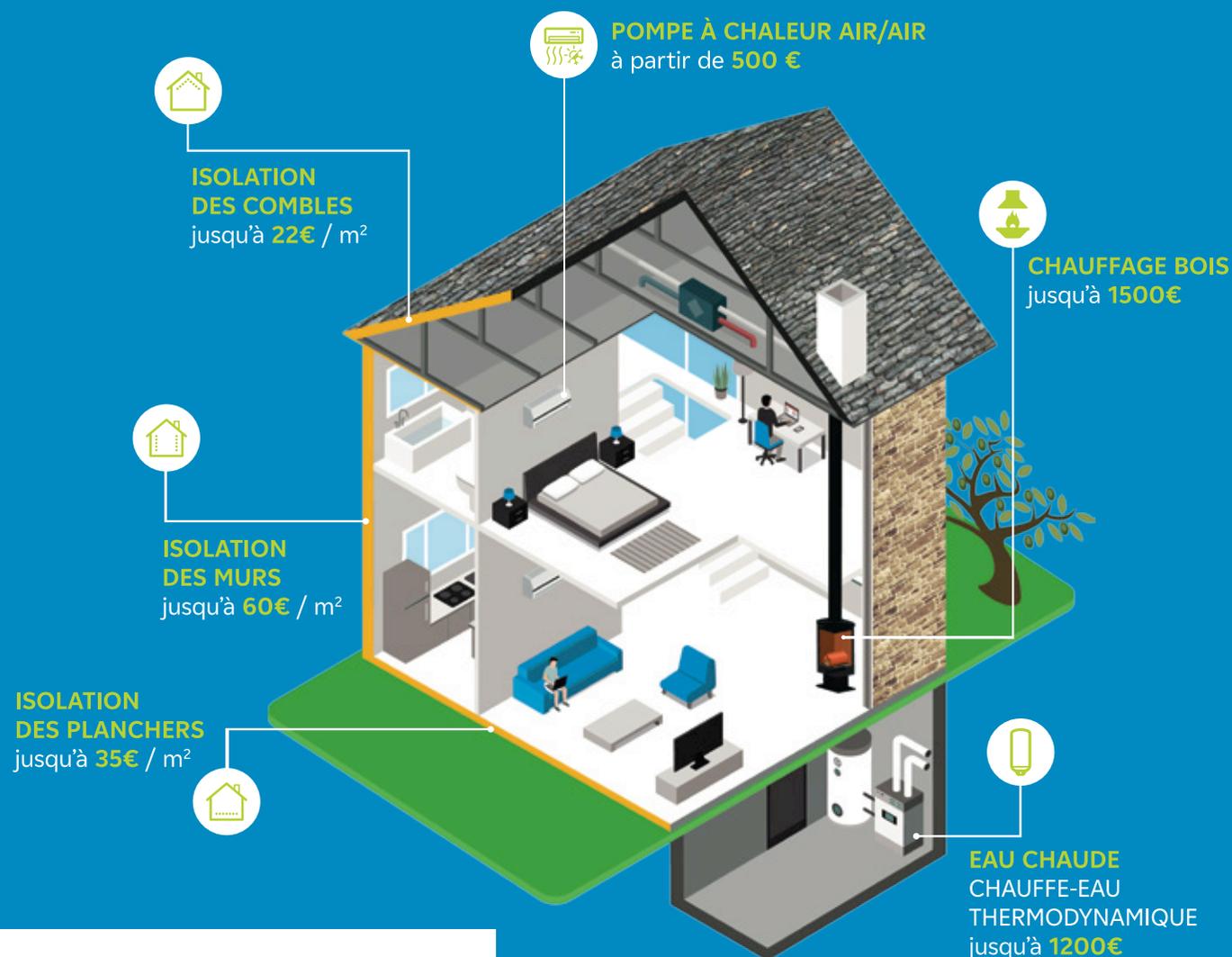
Ils sont fous, ces Français : un peu partout sur le territoire, quand les beaux jours reviennent, ils font des dictées, non sans dire par ailleurs qu'il ne faut pas traumatiser les enfants avec cette vieille lune qu'on nomme « orthographe ». On ne

compte plus les bibliothèques, communes et associations qui organisent des dictées collectives où chacun peut aller vérifier l'étendue de son savoir – ou de ses déficiences. Bernard Pivot, qui avait lancé la mode dans les années 1980 avec son magazine *Lire*, a fait de nombreux émules.

La plus spectaculaire de ces dictées s'est déroulée le dimanche 5 juin sur les Champs-Élysées à Paris : plutôt que d'aller voir des joueurs de tennis échanger des balles jaunes sur les courts de Roland-Garros, plus de 50 000 personnes s'étaient inscrites pour cet exercice orthographique et grammatical. 50 000 ! On aurait pu remplir un stade pour un match de l'OM ou un concert de Mylène Farmer. Un peu plus de 5 000 personnes ont été finalement tirées au sort et se sont installées en bas de l'avenue, devant 1 700 jolis pupitres d'écoliers (le premier dimanche du mois, les Champs sont interdits aux voitures).

Les candidats étaient de tous les âges, enfants, parents et grands-parents souvent réunis pour faire trois dictées : d'abord un passage de *La Mule du pape* extrait des *Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet ; puis *Fille en colère sur un banc de pierre*, de Véronique Ovaldé ; enfin un extrait de *Dictionnaire amoureux de l'ovale*, de Daniel Herrero.

Il s'agissait, avec la première dictée, de battre un record et la lecture du texte de Daudet s'est faite sous l'œil sourcilieux d'un représentant du *Guinness book* des records. Et le record a été battu avec 1 397 participants officiellement recensés. Sponsor de l'exercice, la marque Bic avait distribué à gogo des stylos quatre couleurs : il fallait écrire en bleu et corriger en vert. Sous l'œil des visiteurs et face au majestueux Arc de Triomphe, les candidats se sont colletés avec « *les rues jonchées de fleurs, tapissées de hautes lices* », avec « *les crécelles des frères quêteurs* » et avec « *le tic-tac des métiers à dentelle* » avant de se prendre la tête avec les points d'exclamation et les majuscules ou minuscules : « *Ah ! l'heureux temps ! l'heureuse ville !* », conclut Daudet en évoquant les danses sur le pont d'Avignon. Ah ! l'heureux temps et l'heureux pays où, à l'heure des correcteurs automatiques [à manier avec précaution] et de l'intelligence artificielle, des citoyens de tous âges déclarent leur flamme à leur langue maternelle. ■



AGIR PLUS

FAIRE DES ÉCONOMIES, C'EST FACILE...

FAITES APPEL À UN INSTALLATEUR PARTENAIRE AGIR PLUS

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR : corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.